

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2018 B 00164

Numéro SIREN : 835 012 857

Nom ou dénomination : ADREC

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt 5844

DEPOT N° 5844  
DU 07 JUIL. 2022

DEPOT GREFFE N° 2022 003162 DU 01/07/2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

ORDONNANCE

Nous, Patrick PERROTIN, Président du Tribunal de Commerce de CLERMONT-FERRAND,


Vu la requête qui précède et les motifs y énoncés,

Vu les dispositions de l'article L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

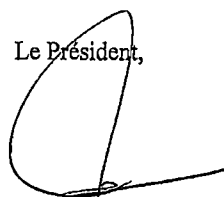
Prolongeons jusqu'au 30 Septembre 2022 le délai imparti à la société ADREC (SARL) pour tenir son assemblée annuelle des comptes de l'exercice clôturé le 31/12.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 01/07/2022

Le Greffier,

  
M. JALENQUES

Le Président,

  
P. PERROTIN



ARRIVÉ LE :

28 JUIN 2022

CLERMONT-FERRAND

**ADREC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5 000 €**  
**Siège social : 11 Rue Emile Combe**  
**63000 CLERMONT-FERRAND**  
**RCS CLERMONT-FERRAND 835 012 857**

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE  
REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE  
L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Mickaël MICUCCI, agissant en qualité de gérant de la société ADREC dont le siège social est situé 11 Rue Emile Combe 63000 CLERMONT-FERRAND,

**A l'honneur de vous exposer :**

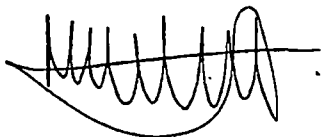
- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.
- que pour les motifs suivant : retard dans l'établissement des comptes annuels ne permettant pas l'intervention du Commissaire aux Comptes dans les temps, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

**Qu'en conséquence,**

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A CLERMONT-FERRAND,  
Le 21 juin 2022,

**Mickaël MICUCCI**



ARRIVÉ LE :

28 JUIN 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE  
CLERMONT-FERRAND

**ADREC**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5 000 €**  
**Siège social : 11 Rue Emile Combe**  
**63000 CLERMONT-FERRAND**  
**RCS CLERMONT-FERRAND 835 012 857**

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE  
REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE  
L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Mickaël MICUCCI, agissant en qualité de gérant de la société ADREC dont le siège social est situé 11 Rue Emile Combe 63000 CLERMONT-FERRAND,

**A l'honneur de vous exposer :**

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2022.
- que pour les motifs suivant : retard dans l'établissement des comptes annuels ne permettant pas l'intervention du Commissaire aux Comptes dans les temps, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

**Qu'en conséquence,**

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 septembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A CLERMONT-FERRAND,  
Le 21 juin 2022,

**Mickaël MICUCCI**

